



## École Élémentaire René Rucklin

2 rue Braille  
90000 BELFORT  
☎ 03 84 21 19 48  
<http://larucklin.eklablog.com/>

### RETARDS

Madame, Monsieur,

Nous avons constaté que votre enfant  
..... arrive en retard.

-fréquemment  .....

-régulièrement  .....

Ces retards sont préjudiciables à ses apprentissages et à sa sécurité. Chaque arrivée tardive perturbe les enseignements et gêne enseignants et élèves.

En cas de problème, je vous engage à contacter la maîtresse de votre enfant pour évoquer ces difficultés.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Éducation Nationale

#### Extrait du règlement départemental :

« **Scolarité** : La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée dans la journée même, et motivée réellement. A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera produit. Les absences répétées et injustifiées seront signalées aux autorités compétentes. »

2



## École Élémentaire René Rucklin

rue Braille  
90000 BELFORT  
☎ 03 84 21 19 48  
<http://larucklin.eklablog.com/>

### RETARDS

Madame, Monsieur,

Nous avons constaté que votre enfant  
..... arrive en retard.

-fréquemment  .....

-régulièrement  .....

Ces retards sont préjudiciables à ses apprentissages et à sa sécurité. Chaque arrivée tardive perturbe les enseignements et gêne enseignants et élèves.

En cas de problème, je vous engage à contacter la maîtresse de votre enfant pour évoquer ces difficultés.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Éducation Nationale

#### Extrait du règlement départemental :

« **Scolarité** : La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée dans la journée même, et motivée réellement. A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera produit. Les absences répétées et injustifiées seront signalées aux autorités compétentes. »